

Montauban, le 22 mars 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Installation du comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme

Paquita Bannier-Gauthier, directrice des services du cabinet, a installé, mercredi 22 mars 2017, le Comité Local de Suivi des Victimes d'actes de terrorisme (CLSV), avec Alix-Marie Cabot-Chaumeton, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montauban.

Un outil pour répondre aux besoins des victimes et de leurs proches

Institué dans chaque département, le CLSV est une déclinaison du comité interministériel de suivi des victimes créé au niveau national.

Véritable instance de coordination, il assure le suivi de la prise en charge des victimes résidant dans le département, en structurant le réseau des acteurs compétents pour la mise en oeuvre des droits accordés aux victimes et la prise en compte de leur situation, facilitant ainsi la résolution de difficultés individuelles.

Sous l'autorité du préfet, le CLSV regroupe notamment l'autorité judiciaire, les services déconcentrés de l'Etat (préfecture, office national des anciens combattants et victimes de guerre, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, agence régionale de santé, forces de sécurité intérieure), le centre hospitalier et la cellule d'urgence médico-psychologique de Montauban, la Croix-Rouge, des représentants des organismes sociaux (caisse primaire d'assurance, caisse d'allocations familiales), l'ordre départemental des avocats et des associations de victimes et d'aide aux victimes.

Cette réunion d'installation a permis de conforter le réseau départemental existant et de préciser le rôle de chacun des acteurs dans le cadre de ce partenariat.

Un espace concret pour accueillir les victimes

Au niveau opérationnel, un espace d'information et d'accompagnement des victimes sera ouvert par le préfet dans les locaux de la préfecture en cas d'attentat terroriste. L'objectif est de proposer en un seul lieu un accueil et un accompagnement global et pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social) pour toutes les personnes touchées.

L'animation de ce guichet unique pour les victimes a été confiée à l'association d'Aide aux Victimes et de Réinsertion de Tarn-et-Garonne (AVIR 82 ; tél : 05.63.66.58.09 ou contact@avir.org).

A ce jour, l'AVIR 82 a pris en charge 8 victimes directes ou indirectes des attentats de Charlie Hebdo (07/01/2015), Tunis (13/03/2015), Paris (13/11/2015) et Nice (14/07/2016).

Contact presse :

Contact presse :

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr*